

Décision d'Appel à Candidature Interne Chef(fe) de la Division Équipements Aéroportuaires Direction des Infrastructures

- Vu la loi n° 14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la loi n° 14.89 ;
- Vu le Dahir n° 1.21.20 du 22 Février 2021 portant nomination de Madame la Directrice Générale de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 07.2013 du 29 Avril 2013 et de la procédure N°DCH.PS09.P.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu l'organisation de l'Office National des Aéroports ;

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un Appel à Candidature interne pour occuper le poste de **Chef (fe) de la Division Équipements Aéroportuaires** au sein de la **Direction des Infrastructures**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

⇒ Mission :

- Gérer et superviser la mise en œuvre des projets d'installation et de mise en service des équipements aéroportuaires, depuis l'ordre de service de commencement jusqu'à la réception définitive et la mise en exploitation, et ce conformément à la réglementation en vigueur et au processus de gestion des projets d'infrastructures aéroportuaires.

⇒ Activités principales :

Volet « technique » :

- Organiser, planifier, superviser et contrôler les projets d'installation des équipements aéroportuaires (STB, équipements de sûreté, équipement électromécaniques...) :
- Superviser et coordonner la réalisation des projets de classe 1 et 2 conformément au processus de gestion des infrastructures aéroportuaires et à la réglementation en vigueur :
 - Approuver les dossiers d'exécution ;
 - Assurer le contrôle des plans ;
 - Assister aux réunions de chantiers ;
 - Assurer le suivi et la mise à jour des plannings ;
 - Procéder aux réceptions des prestations ;
 - Respect des délais ;
 - Maitrise des coûts ;
 - Anticipation & maitrise de tout éventuel changement dans la réalisation du projet et maitrise des risques qui en découlent ;
 - Gestion et validation des paiements des prestataires... ;



- Gérer les contrôles réglementaires des installations suivant les normes en vigueur ;
- Assurer la coordination et la gestion des interfaces avec les différents lots ;
- Coordonner et superviser la phase ORAT des installations aéroportuaires.
- Élaborer et maintenir les processus et les outils nécessaires pour la réalisation des projets d'installation et de mise en service des équipements aéroportuaires, en s'assurant de leur conformité aux réglementations et normes en vigueur ;
- Participer à l'élaboration des budgets d'investissement annuels ;
- Contribuer à la veille permanente sur les évolutions technologiques et réglementaires des équipements aéroportuaires ;
- Assurer, consolider et valider les reporting périodiques des activités de la division et veiller à la tenue à jour de la plateforme PMO ;
- Veiller au respect des procédures SMQ de la direction et contribuer à leur mise à jour et amélioration.

Volet « Gestion des moyens humains » :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs des membres de son équipe et procéder à leur évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer l'équipe du projet et veiller à son développement ;
- S'assurer que le personnel de l'équipe du projet a suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le garant principal de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

Volet « Contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et leur amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine des projets à sa charge ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances desdits projets et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	Ingénieur d'état
Formation / Spécialité	Électromécanique, électronique ou équivalent
Nature de l'expérience recherchée	Suivi des projets d'installation des équipements aéroportuaires.
Pré requis	Expérience minimale de 8 ans



ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du 03 AOÛT 2023 au 11 AOÛT 2023 date de rigueur. *k*

A
Direction Générale
La Directrice Générale
Habiba LAKLALECH

